Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de souffler dans la boisson.

Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) relate que Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de souffler dans la boisson. Un homme a alors demandé : « Et que faire si je vois une poussière dans l'eau ? - Il répondit : Renverse-la ! - L'homme reprit : Je n'arrive pas à étancher ma soif en une seule gorgée ! - Il lui répondit alors : « Dans ce cas-là, éloigne l'outre de ta bouche ! »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Mâlik - Rapporté par Ad-Dârimî]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de souffler dans la boisson. Un homme lui demanda alors : « Que faire si une poussière tombe dans l'eau ? » : Peut-il souffler dedans pour s'en débarrasser ? Le Prophète (sur lui la paix et le salut) répondit : « Renverse-la ! » c'est-à-dire : l'eau qui contient la saleté ; mais ne souffle pas dedans ! L'homme lui expliqua alors qu'il n'arrivait pas à se désaltérer avec une seule gorgée. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui ordonna donc d'éloigner le récipient de sa bouche, puis de reprendre sa respiration pour continuer à boire.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5453